MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

50 ANS YEARS

dgac direction générale de l'Aviation civile



Patrimoine DGAC-Cannes

Vigie provisoire
Aéroport de Cannes

BET GEOTECHNIQUE –ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

RCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Consultation n°2026-SNIA-NCO-036

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État - Ministère des Transports

Direction Générale de l'Aviation Civile

Direction des Services de la Navigation Aérienne

Représentant de l'Acheteur (RA)

Monsieur le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire ou son représentant

Objet du marché

Réalisation d'études géotechniques pour Rénovation de la vigie de Cannes- Mise en place vigie provisoire— Aéroport de Cannes-Mandelieu

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L2122-1 et R2122-8 du CCP

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois qui précède la date limite de remise des offres (mois zéro)

Date du marché
Montant TTC
Code CPV
71332000-4
Imputation
612

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Remise des offres (dernières offres en cas de négociation)

Date et heure limites de remise des prestations : 26/10/2026 à 14h00

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire ou son représentant

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur le Directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
82 rue des Pyrénées,
75970 Paris Cedex 20

Ordonnateur secondaire

Monsieur le Chef du Service de la Navigation Aérienne Sud-Est

Aéroport Nice Côte d'Azur

BP 3036

06201 NICE cedex 3

Comptable public assignataire

Monsieur l'Agent Comptable Secondaire du Budget Annexe du Contrôle et de l'Exploitation Aériens

1, rue Vincent Auriol

13167 Aix-en-Provence Cedex 1

L'acte d'engagement comporte 143 pages et l'annexe n°1

Table des matières

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S) 6
ARTICLE 2. PRIX 8
2-1. Montant du marché 8
2-2. Montant sous-traité 8
ARTICLE 3. CONTENU DE LA MISSION 9
ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE 10
ARTICLE 5. PAIEMENTS 10
ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT 14

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

☐ **Je soussigné,**

Nom et prénom :	
☐ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

☐ **Nous soussignons,**

Co-traitant 1	
Nom et prénom :	
☐ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

Co-traitant 2	
Nom et prénom :	
☐ **Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société** : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers **ou** ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

- **Après avoir :**
 - ✓ pris connaissance du présent acte d'engagement, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) 2026-SNIA-NCO-036 et des documents qui y sont mentionnés
 - ✓ produit les documents et renseignements visésaux articles R.2143-3 et R2143-4 du CCP;

☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-3 et R2143-4 du CCP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par la lettre de consultation et rappelée en page de garde du présent document.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés :**

☐ **solidaires ou** ☐ **conjoints**,

représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-3 et R2143-4 du CCP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde de l'acte d'engagement.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois qui de la date limite de remise des offres (mois zéro) indiquée en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Le marché n'est pas alloti.

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle définies dans l'article 1.2 du CCAP.

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à pour la tranche ferme définie dans l'article 1.2 du CCAP :

- Montant hors TVA **:**
- TVA au taux de : %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à pour la tranche optionnelle définie dans l'article 1.2 du CCAP :

- Montant hors TVA **:**
- TVA au taux de : %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L2193-5 et R.2193-1 du CCP, un dossier de sous traitance sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué à l'acte de sous traitance est exprimé hors taxe ; le titulaire doit également préciser dans ce formulaire que la TVA est auto liquidée.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Dans le cadre de la remise de l'offre, il devra être joint une attestation de chaque sous-traitant.

☐ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement conjoint ou solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du co-traitant	Montant hors TVA	Montant TVA incluse
1		
2		
Total		

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. CONTENU DE LA MISSION

La mission confiée au titulaire du marché est la réalisation d'études géotechniques de type G2 et G4 au sens de la norme NF P 94-500.

La mission du bureau d'études sera ainsi déclinée selon les étapes ci-dessous :

Missions au sens de la norme NF P94-500	Mission d'ingénierie Géotechnique (GN) et Phase de la mission	Correspondance avec la Phase MOE
Etape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	-
	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)	PRO
	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT	DCE/ACT
Etape 3-1: Etude géotechnique de conception (G4)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	DET/VISA
	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	DET et AOR
Etape 3-2 : Etude géotechnique de conception (G4)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	DET/VISA
	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	DET et AOR

Chacune des quatre étapes est considérée comme une partie technique au sens de l'article 20 du CCAG-PI.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION DU MARCHE

La durée contractuelle du marché part de sa date de notification,et s'achève à la notification du solde au titulaire.

La prestation est à exécuter à compter de la date de notification de l'ordre de service qui prescrira de commencer l'élément de mission directement à l'Etape 2 : Etude géotechnique préalable G2 et se termine à la plus tardive des dates suivantes :

- Remise du DOE par l'entrepreneur sans réserve du dernier marché de travaux en vigueur;
- La levée de la dernière réserve du dernier marché de travaux en vigueur.

Ou lorsque le RPA décide que les obligations contractuelles du bureau d'études sont globalement remplies.

Les délais d'exécution des prestations figurent aux articles 4 du CCAP.

ARTICLE 5. PAIEMENTS

5.1 Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3 du CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

☐ **Prestataire unique**

Compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

☐ Les soussignés prestataires groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des prestataires groupés solidaires.

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement conjoint**

Co-traitant n°1 : …….

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro : clé RIB :

code banque code guichet :

IBAN

BIC (par SWIFT)

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Co-traitant n°2 : …….

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

Toutefois, la personne publique se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

5.2 Avance

☐ Entreprise unique

Le titulaire désigné ci-devant :

☐ Refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 3.3.4 du CCAP

☐ Souhaite percevoir l'avance prévue à l'article 3.3.4 du CCAP

☐ Groupement conjoint ou solidaire

Les membres du groupement désignés ci-devant :

☐ Refusent de percevoir l'avance prévue à l'article 3.3.4 du CCAP

☐ Souhaitent percevoir l'avance prévue à l'article 3.3.4 du CCAP

Signature du prestataire
Fait en un seul original
à : le :
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) de l'/des prestataire(s) :

Visa de l'autorité chargée du contrôle budgétaire

Avis de l’autorité chargée du contrôle budgétaire ☐ **Visa** à : le :
Acceptation de l'offre
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement. Le représentant du maître d’ouvrage à : le :

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Répartition de la rémunération correspondante

1. Détail des prestations :

Nom du mandataire **cotraitant 1**	**Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)**
Autres cotraitants	**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2	

2. Répartition de la rémunération

Prestations	**Montant hors TVA**	**Montant TVA**	**Montant TVA incluse**
Mandataire - cotraitant 1 TVA [] % Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant N° [2] TVA [] %			
Total autres cotraitants (II)			
Total du marché (I) + (II)			